



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 023/2023
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'AVITAILLEMENT DU DÉPÔT DES TUL ZA DES ALIGNÉS À LAVAL – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET – DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATION D'URBANISME – DEMANDE DE SUBVENTION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

Était absent ou excusé

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'AVITAILLEMENT DU DÉPÔT DES TUL ZA DES ALIGNÉS À LAVAL – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET – DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATION D'URBANISME – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le code des transports, et notamment son article L1231-5,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que la transition écologique opérée à Laval Agglomération conduit à revoir la fourniture des énergies sur le dépôt des TUL et à modifier les avitaillements sur le dépôt,

Que pour assurer le fonctionnement du service d'exploitation des lignes du réseau des TUL en bus électriques, il y a lieu d'installer une station d'avitaillement électrique sur le dépôt,

Que Laval Agglomération doit donc lancer une consultation pour les travaux, déposer un permis de construire, déposer des dossiers ICPE en adéquation avec les travaux réalisés et rechercher des subventions pour accompagner cet investissement,

Après avis de la commission mobilité,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve l'avant-projet de la station d'avitaillement du dépôt des TUL.

Article 2

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à déposer les dossiers réglementaires et autorisations d'urbanisme en lien avec le projet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à lancer la consultation pour le réaménagement de la station d'avitaillement des TUL.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tous documents et marchés en lien avec la délibération.

Article 5

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter toutes les subventions en lien avec l'opération citée en objet.

Article 6

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 7

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault